

ANNEXE A-I

- 1) Ces chiffres ne comprennent pas la cotisation du Canada à la Société des Nations en 1945-1946 (\$317,841), ni celle de 1946-1947 (\$313,773). Ces deux versements englobaient la quote-part du Canada à l'OIT et à la Cour internationale de Justice pour ces deux années financières. De plus, le Canada a avancé \$1,205,002 au Fonds de roulement du l'ONU en 1945-1946, et \$194,674 en 1946-1947, sommes qui ne sont pas indiquées à l'Annexe A.
- 2) Cotisations au Comité intergouvernemental pour les migrations européennes.
- 3) Y compris un versement de 5 millions de dollars au Fonds international de secours à l'enfance, et un autre de \$200,000 au Conseil de secours à l'enfance voté à titre de secours postérieurs à l'UNRRA.
- 4) Y compris \$11,705 pour la Commission des crimes de guerre, et \$12,052,348 votés à titre de secours postérieurs à l'UNRRA.
- 5) Le total comprend la cotisation du Canada (\$760,627), la quote-part du Canada qui alimente le budget d'opération (\$150,581) et des cotisations spéciales de \$24,270 en 1957-1958, et de \$61,842 en 1959-1960.
- 6) Y compris \$100,000 versés à titre de contribution au Fonds d'urgence des Nations Unies pour les réfugiés (FNUR).
- 7) Y compris un don de \$650,000 en 1956 au FNUR, pour secourir les réfugiés de Hongrie.
- 8) Y compris une cotisation de \$100,000 pour le programme de lutte contre le paludisme de l'OMS, une autre de \$23,000 à l'OAA pour sa campagne contre la faim, et \$989,063 au Fonds civil pour le Congo.
- 9) Le Fonds spécial a été créé en 1959.
- 10) Le Programme élargi a été créé en 1949.
- 11) L'IMCO a été créé en 1958. C'est une institution spécialisée de l'ONU.
- 12) Le mandat de l'OIR en tant qu'institution spécialisée de l'ONU s'est terminé en 1951.
- 13) L'AIEA a été créée en 1957.
- 14) Y compris un don spécial de \$4,759 à l'UNESCO en 1958.
- 15) En règle générale, le Canada verse à l'UNRWA une cotisation de \$500,000 en espèce; toutefois, depuis 1958-1959 il y joint des dons de farine de blé canadien.
- 16) Y compris une subvention de \$30,000 (\$10,000 en 1959, 1960 et 1961) au Centre de formation pour l'assistance technique de l'ONU (Université de Colombie-Britannique).
- 17) Le mandat de l'UNKRA a expiré en 1958.
- 18) L'OMM a été créée en 1951. C'est une institution spécialisée de l'ONU.
- 19) Compris dans les crédits du ministère des Postes et décaissé par ce ministère.
- 20) Compris dans les crédits du ministère des Transports et payés par ce ministère.